

**Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 23 septembre 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Guy BILLAULT, Maire, pour délibérer des questions suivantes :

<b>Etaient présents :</b>	M.GUILLEMOT Franck,	M. GAUDIN Christophe,	M. GASTINE Christian,	M. TOURNE Frédéric,	Mme GAUDIN Christine,
	M. FAUCHEUX Jérémy,	M. PICHOT Guillaume,	M. LOUIS Olivier,	M. BILLAULT Michel,	M. BOUCHON Bertrand.

<b>Absents :</b>				
------------------	--	--	--	--

<b>Secrétaire :</b>	M.GUILLEMOT Franck
---------------------	--------------------

Le compte rendu du 20 juin 2014 est lu et approuvé.

**Délibération N°1 – 2014/036 Dématérialisation des actes administratifs et des documents budgétaires :**

Les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'Etat.  
L'article 139 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que ces actes puissent être transmis par voie électronique au représentant de l'Etat. Deux dispositifs, initiés par le Ministère de l'Intérieur, permettent l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il s'agit d'« Actes » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), et d'« AB » (Actes budgétaires).  
La commune de Bazoches-en-Dunois souhaite ainsi moderniser ses pratiques et procéder à la transmission dématérialisée de ses actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire. Considérant que le contrôle de légalité délivre un accusé de réception qui est attaché à l'acte et qui remplace le tampon de visa, Considérant que l'application « BL Echanges sécurisés » de la Société Berger-Levrault-Magnus permet cette transmission, que la commune est adhérente à cette plate-forme, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :  
- approuve le projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,  
- autorise Monsieur le maire à signer la convention relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,  
- autorise Monsieur le maire à signer le contrat suivant, par l'intermédiaire de la société SEGLOG.

**Demande concernant l'institution de déclaration préalable pour les ravalements :**

Depuis la loi ALUR du 24 mars 2014, les travaux de ravalement des immeubles existants ne sont plus soumis à déclaration préalable que pour certains critères.  
La lettre émanant de Monsieur le Préfet en date du 24 avril 2014 rappelle que le conseil municipal peut, s'il le désire, étendre le champ des ravalements par la nécessité de l'obtention d'une déclaration préalable en instituant ce régime sur tout ou partie de son territoire par une délibération motivée.  
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de ne pas délibérer.

**Demande du Conseil Général concernant le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) :**

Le Conseil Municipal à 10 voix contre et 1 abstention, décide de ne pas donner suite à la demande du Conseil Général concernant le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

**Demande du Conseil Général concernant une participation financière 2014 au Fonds de solidarité pour le logement (FSL) :**

Le Conseil Municipal à 10 voix contre et 1 abstention, décide de ne pas donner suite à la demande du Conseil Général concernant la participation financière 2014 au Fonds solidarité pour le logement (FSL).

**Délibération N°2 – 2014/037 Inventaire communal : réforme matériel communal :**

Le Conseil Municipal décide de réformer les biens suivants :

- Tondeuse WOLF - N° inventaire : M060-06/21571 - Montant : 700.01 euros
- Photocopieur SHARP SF 2216 - N° inventaire : M901-99/2181 - Montant : 1 555.40 euros

**Délibération N°3 – 2014/038 Location logement communal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de laisser inchangé le loyer du logement communal, qui subira l'augmentation légale à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014 (DCM du 24 septembre 2001).

- Cette location est faite à titre précaire et révocable et ne doit apporter aucune gêne au service de l'enseignement.
- Le loyer mensuel de base est de 201 €uros.
  - Le chauffage reste inchangé à 350 euros par trimestre.
  - Les frais d'ordures ménagères seront à la charge du locataire.
  - Le loyer sera révisable le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

**Renouvellement location terrain communal :**

Le Conseil décide à l'unanimité des présents, de renouveler la location du terrain communal cadastré ZV 80 à l'EARL Pierre PILATE.

**Délibération N°4 – 2014/039 Tarif du cimetière :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, fixe les tarifs des concessions au cimetière communal pour 2015 :

- Concession trentenaire 70.00 €
- Concession perpétuelle 340.00 €

**Délibération N°5 – 2014/040 Location de la salle polyvalente et de la vaisselle :**

Le Conseil, à l'unanimité des présents, fixe les tarifs de la location de la salle polyvalente et de la location de la vaisselle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 comme suit :

80 € pour 1 jour 130 € pour 2 jours consécutifs	Pour les habitants de la commune
110 € pour 1 jour 170 € pour 2 jours consécutifs	Pour les habitants hors commune
40 € pour ½ journée	Pour les habitants de la commune
55 € pour la ½ journée	Pour les habitants hors commune
100 €	Caution exigible à la réservation

Les personnes louant la salle polyvalente pourront, si elles le souhaitent, louer également la vaisselle.

Le Conseil fixe à 0.30 € par personne la location d'un couvert complet.

La vaisselle devra être rendue nettoyée.

Il sera facturé 2 euros par pièce perdue ou cassée.

**Délibération N°6 – 2014/041 Correspondant sécurité routière :**

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier reçu de la Préfecture d' Eure-et-Loir demandant la désignation d'un correspondant sécurité routière au sein de chaque conseil municipal.

Le conseiller nommé correspondant sécurité routière de la commune est :

- Monsieur Michel BILLAULT  
52, rue de l'église  
28140 BAZOCHES-EN-DUNOIS

**Repas des Anciens :**

Le repas aura lieu le samedi 15 novembre 2014 à 12h, à la salle polyvalente. Les inscriptions seront prises à la Mairie aux permanences habituelles jusqu'au 4 novembre 2014, date limite d'inscription.

Rappel : la mairie est ouverte le mardi de 11 h à 12 h et le samedi de 9 h à 11 h.

Le Conseil a choisi « Launay Traiteur » de Voves pour cette occasion.

**Questions diverses :**

Le Conseil décide d'organiser une petite cérémonie pour le départ à la retraite de Denis JOSEPH, le garde champêtre de la commune, le samedi 29 novembre 2014 à 17 heures à la salle polyvalente. Le Conseil ne donne pas suite aux demandes de subventions présentées ce jour.

**Rappel des délibérations prises lors de cette séance :**

- ❖ Délibération N° 1- 2014/036 Dématérialisation des actes administratifs et des documents budgétaires
- ❖ Délibération N° 2- 2014/037 Inventaire communal – réforme matériel communal
- ❖ Délibération N° 3- 2014/038 Location logement communal
- ❖ Délibération N° 4- 2014/039 Tarifs du cimetière 2015
- ❖ Délibération N° 5- 2014/040 Location de la salle polyvalente 2015
- ❖ Délibération N° 6- 2014/041 Correspondant sécurité routière

Le Maire, Guy BILLAULT		Conseiller, Jérémy FAUCHEUX	
1 <sup>er</sup> Adjoint, Franck GUILLEMOT		Conseiller, Guillaume PICHOT	
2 <sup>ème</sup> Adjoint, Christophe GAUDIN		Conseiller, Olivier LOUIS	
Conseiller, Christian GASTINE		Conseiller, Michel BILLAULT	
Conseiller, Frédéric TOURNE		Conseiller, Bertrand BOUCHON	
Conseillère, Christine GAUDIN		Secrétaire de séance, Franck GUILLEMOT	